

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

N° 219/2018

OBJET : Programmation départementale 2017 et 2018 : Reconstruction et extension de la station d'épuration Intercommunale d'Auterive (22 000EH) – Constitution du dossier attributif d'aides

L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M^{me} Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement, Monsieur VINCINI, rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions des délibérations n°23/2017 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2017 et n°57/2018 du conseil communautaire en date du 6 mars 2018 par lesquelles la Communauté de Communes sollicitait auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne les inscriptions respectives aux programmations départementales 2017 et 2018 des opérations d'assainissement programmées sur la commune d'Auterive (reconstruction avec extension de la station d'épuration intercommunale d'Auterive à 22 000 EH), pour l'attribution d'une subvention.

Il présente la correspondance de Monsieur SANS, Vice-Président chargé des Routes, des Infrastructures et Réseaux du Conseil Départemental, en date du 13 juillet 2017 par laquelle il informe la CCLA que le montant des travaux retenus sur ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2017 d'assainissement des Eaux Usées est de 2 525 750.00 € HT (correspondant à la 1^{ère} tranche financière retenue).

Monsieur le Vice-Président présente également la deuxième correspondance de Monsieur SANS, en date du 26 juillet 2018 par laquelle il informe la CCBA que le montant des travaux retenus sur ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2018 d'assainissement des Eaux Usées est de 1 405 633,50€ HT (correspondant à la 2^{ème} tranche financière retenue).

La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 15% environ du montant des travaux retenus sur la 1^{ère} tranche financière, effectivement réalisés, déduction faite des dépenses non subventionnables ainsi que sur la 2^{ème} tranche financière, soit un montant total de 589 707,53 €HT.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait intervenir comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'opération	Montant des opérations HT	Organisme financeur	% de la subvention attendue	Montant attendu en €HT
Etudes (MOE phases 1 et 2, levés topo, diagnostic amiante, contrôle technique)	374 000 €HT (sur base des estimations du PRO, dont 94 810 € correspondant aux études MOE jusqu'à la phase DCE actuellement en cours, la réalisation des levés topo et du diagnostic amiante)	Agence de l'Eau Adour-Garonne (appel à Projet)	Pas de données à ce jour, en cours d'étude par l'AEAG	
		CD31 – prog 2017	15 % environ (1ere tranche retenue 2 525 750€ HT)	378 862.50 €
		CD31 – prog 2018	15 % environ (2ème tranche retenue de 1 405 633.50€ HT)	210 845.03 €
Travaux	5 296 000 € HT (dont 75 000 € HT estimés pour la démolition des ouvrages existants et le désamiantage)	<i>Inscription au programme départemental 2019 d'une 3ème tranche financière potentielle de 1 738 616.50 € HT</i>		
Coût global de l'opération	5 670 000 € HT	Total des subventions attendues par le CD31 (dont prévisionnel de la programmation départementale 2019)		850 500 €HT

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu de l'avancement du projet et du démarrage des travaux, il convient désormais de procéder à la constitution du dossier d'attribution d'aide définitif. Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le programme des opérations d'assainissement de la commune d'Auterive ;

APPROUVE les conditions d'inscription du Conseil Départemental pour l'attribution de subventions, la 1^{ère} tranche financière retenue par le Conseil Départemental à hauteur de 2 525 750.00 € HT pour ce projet au titre du programme départemental 2017 ainsi que la 2^{ème} tranche financière retenue par le Conseil Départemental à hauteur de 1 405 633.50€ au titre du programme départemental 2018;

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital de 378 862.50€ HT (1^{ère} tranche financière) et 210 845.03 € (2^{ème} tranche financière);

ARRETE le plan de financement prévisionnel actualisé de cette opération comme présenté ci-dessus ;

S'ENGAGE à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées ;

MANDATE Monsieur le Président afin d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires et à constituer le dossier attributif d'aides définitif pour ce projet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS